



Plan local de déconfinement à l'attention des familles 07.05.2020

Conformément au protocole sanitaire de rouverture des écoles maternelles et élémentaires, en date du 03 mai 2020, je viens vous présenter les modalités qui vont être mises en œuvre au sein de l'école Saint St Joseph Parthenay.

N'ayant pas encore été expérimentée par l'ensemble de la communauté éducative, cette organisation pourrait être révisée dans le temps. Dans le cas le plus extrême, cette révision pourrait impliquer une fermeture temporaire de l'établissement afin de permettre les réajustements nécessaires. Si tel était le cas, vous en seriez bien évidemment informés par mail.

Chaque parent s'engage à prendre connaissance avant la reprise et à respecter ce plan local de déconfinement pour l'école St Joseph.

PREALABLES PARENTS

Suite à l'enquête transmise en date du 4 mai vous avez fait le choix de faire revenir ou non votre enfant à l'école.

Les parents jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans l'école. Aussi, si votre enfant réintègre l'école :

- *Informer votre enfant que l'école du 14 mai n'est plus vraiment celle du 13 mars dans son fonctionnement mais qu'elle demeure un lieu où les adultes sont attentifs à la croissance et aux apprentissages de chacun ainsi qu'un lieu où l'enfant peut vivre heureux et en sécurité.*
- Vous vous engagez à ne pas le faire revenir en cas de maladie quelle qu'elle soit.
- Vous vous engagez à ne pas le faire venir en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez lui ou dans votre famille.
- Vous prendrez la température de votre enfant **avant** le départ pour l'école
- En cas de symptôme ou de fièvre (37.8°C), votre enfant ne devra pas se rendre à l'école, prévenez-nous par téléphone : 05 49 64 13 95 uniquement.

APPLIQUER LES GESTES BARRIERES

CES GESTES DOIVENT ETRE APPLIQUÉS EN PERMANENCE, PARTOUT, ET PAR TOUT LE MONDE.

LA SENSIBILISATION ET L'IMPLICATION DES PARENTS SONT EGALEMENT PREPONDERANTES POUR GARANTIR L'APPLICATION PERMANENTE DE CES REGLES.

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver
très régulièrement
les mains



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter



Saluer sans se serrer
la main, éviter
les embrassades

LAVAGE DES MAINS :

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à **laver à l'eau et au savon** toutes les parties des mains pendant **30 secondes**, avec un séchage soigneux si possible avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. A défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée, y compris pour les plus jeunes sous le contrôle étroit d'un adulte.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- Avant de rentrer en classe
- Après les récréations
- Avant et après chaque repas
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Veillez donc bien l'expliquer à votre enfant et pratiquer avec lui ces gestes.

LE PORT DU MASQUE :

Le Ministère de l'Education Nationale doit mettre à disposition des masques « grand public » pour les enseignants en contact direct avec les élèves. L'OGEC fournira des masques aux personnels en contact direct avec les élèves. Des visières seront proposées aux adultes en plus des masques.

Attention : *si la livraison des masques ne pouvait se faire avant le 14 mai ou si nous devons subir une rupture momentanée, l'établissement se verrait dans l'obligation de ne pas pouvoir accueillir les élèves ni le personnel. Dans ces cas-là, nous vous tiendrons de toute évidence informés par mail.*

Le Ministère informe :

- **Pour les élèves en école élémentaire**, le port du masque n'est pas obligatoire, mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes.
- **Pour les élèves en école maternelle**, le port du masque est difficile et même déconseillé (sauf pour les élèves présentant notamment des pathologies respiratoires chroniques sévères ou une immunosuppression).

Il vous appartient de fournir des masques à votre enfant lorsque ceux-ci seront accessibles aisément à l'ensemble de la population.

LA VENTILATION DES CLASSES ET AUTRES LOCAUX :

L'aération des locaux sera fréquemment réalisée et durera au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée seront aérés :

- Le matin avant l'arrivée des élèves
- Pendant chaque récréation
- Au moment du déjeuner
- Le soir pendant le nettoyage des locaux

LE BRASSAGE DES ELEVES sera limité au maximum :

- La stabilité des classes, des groupes et des élèves a été préconisée pour limiter au maximum le brassage des élèves.
- L'organisation de la journée a été établie en tenant compte de cette contrainte : l'objectif étant de limiter les croisements des élèves.
- Ainsi, **vos enfants viendront à l'école à raison d'une journée par semaine en PS et en MS et deux jours par semaine de la GS au CM2**.
- Les élèves prioritaires sont accueillis tous les jours sur demande des parents acceptée par le chef d'établissement.

LES ELEVES PRIORITAIRES :

Les enfants des personnels soignants et d'utilité publique pourront être accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Cet accueil se fera **sur présentation des justificatifs suivants** : attestation de l'employeur et attestation sur l'honneur justifiant qu'aucun autre mode de garde n'est possible. Les parents ayant fournis ces attestations pendant la période de confinement ne doivent pas les fournir à nouveau. Les familles ne les ayant pas fournies doivent le faire avant le 20 mai 2020.

ENTREES ET SORTIES DES ELEVES :

- **Ecole St Joseph** : Un lieu d'accueil par cycle (cf annexe et photo)
- Cycle 1 : parking rue H. Laborde
- Cycle 2 : portail gris rue Gambetta
- Cycle 3 : entrée « nouveau hall » partie droite en entrant rue Gambetta.

Pour les élèves ayant répondu oui pour une reprise : l'enseignant/enseignante vous adresse avec ce mail les jours d'accueil et les horaires pour votre enfant.

L'arrivée et le départ de l'école seront étalés dans le temps, en fonction du nombre d'élèves accueillis par salle et des personnels présents. Le principe sera toujours le même : un groupe d'élèves est accueilli par un ACCOMPAGNANT (enseignante ou personnel ogec) qui le suit toute la journée.

Pour les fratries, l'arrivée des enfants se fait lors du créneau d'arrivée du 1^{er} enfant, et la sortie lors du créneau du dernier enfant.

La porte ne sera ouverte que quelques minutes pour permettre cette entrée et sera refermée par l'accompagnant.

Merci de veiller scrupuleusement au respect de ces horaires d'arrivée pour éviter à tous des désagréments.



Les personnels devant désinfecter les locaux, nous ne pourrons déroger à ces règles de respect des horaires afin de respecter le protocole sanitaire.

- **Les récréations :**

Les récréations sont organisées par groupes de classes, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrière.

- Les jeux de contact et de ballon sont proscrits ainsi que tout ce qui implique des échanges d'objets.
- Les structures de jeux et les bancs seront neutralisés.
- La mise à disposition et l'utilisation de jouets collectifs sont proscrites.
- En cas de conditions climatiques inadaptées, et sans possibilité d'avoir un espace extérieur abrité permettant la distanciation physique, les récréations seront organisées en intérieur.

ACCUEIL DES ELEVES

- Tous les niveaux de classe seront accueillis à l'école de la PS au CM2 à partir du 14 mai selon le rythme transmis.
- L'accueil des élèves se fera les **lundi, mardi, jeudi et vendredi** de 8h30 à 17h selon les horaires correspondant au groupe de votre enfant.
- Les élèves prioritaires-qui le justifieront- pourront arriver à 8H par le portail gris uniquement rue Henri Laborde. Un accompagnant viendra les chercher. Ensuite, il n'y aura plus d'accueil avant 8H30. Cet accueil sera soumis à présentation des plannings de travail des parents. La demande doit être faite par mail à Mme Gilbert : ecole_st_jo@cc-parthenay.fr
- La cour sera délimitée afin que les élèves d'une classe n'occupent qu'un seul et même espace sur le temps de déjeuner.
- **Il n'y aura pas de services périscolaires (ni garderie, ni étude).**

Les mesures sanitaires imposent une désinfection de l'ensemble de l'établissement le mercredi. Ainsi, nous ne pourrons accueillir **aucun élève** ce jour-là et ceci jusqu'au 3 juillet inclus.

- Les personnes en charge de l'accueil porteront un masque et auront à disposition du gel hydro-alcoolique.
- Les flux d'entrée et de sortie sont aménagés dans le temps et l'espace.
- La distanciation physique sera marquée au sol.
- Une signalétique sera mise en place pour définir « l'entrée / la sortie » et « les sens de circulation ».
- Les portes de l'école seront ouvertes à l'heure précis d'accueil.
- **Seuls les enfants seront autorisés à entrer dans l'enceinte de l'école** ET ceci même en maternelle. Vos enfants seront accueillis et accompagnés jusqu'à la classe par son accompagnant.

- **L'accès dans l'enceinte de l'école à tous les parents est proscrit** (y compris les familles des élèves de maternelle).
- **Aucun accueil ne sera possible au-delà des créneaux d'accueil du matin (même retard). L'enfant ne sera pas accueilli s'il se trouve en retard quel qu'en soit le motif.**
- Dès leur arrivée, vos enfants seront invités à se laver les mains : eau, savon, séchage soigneux avec essuie-main en papier à usage unique ou à l'air libre.
- Vos enfants accéderont ensuite directement à leur classe, sans récréation ou dans la classe d'accueil pour les élèves prioritaires.
- Les parents seront accueillis à l'école et ceci uniquement sous rendez-vous pris auprès de la secrétaire Mme Hasiuk ou auprès de Mme Gilbert chef d'établissement.
- Les entretiens avec les enseignants et les réunions pour le suivi d'un élève auront lieu en visio conférence ou par téléphone et toujours sur RDV .
- Les règlements auront lieu au bureau de Mme Hasiuk en respectant les distances de sécurité.
- Les parents rencontrant la secrétaire ou le chef d'établissement seront munis d'un masque.

ORGANISATION DANS LES CLASSES

- **Modalité d'occupation des salles de classe :**
 - Une distance d'au moins un mètre sera respectée entre les tables, et entre les tables et le bureau de l'enseignante.
 - Les tables ne seront pas installées en face à face.
 - Les mobiliers et matériels (armoires, bibliothèques, postes informatiques...) non nécessaires seront neutralisés afin d'en interdire l'accès.
 - Les déplacements en classe seront limités.
 - Lorsque les distanciations sociales ne pourront être respectées, les enseignants et les personnels porteront un masque (et/ou écran de protection).
 - Les portes des classes seront maintenues ouvertes jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des élèves.
 - Pendant la journée, les portes pouvant l'être seront maintenues en position ouverte pour éviter les points de contact (dans le respect des portes coupe-feu).
 - Les lectures par l'enseignant seront privilégiées pour limiter les manipulations des livres en dotation collective par les enfants.
 - Les découvertes et la culture au travers des moyens audiovisuels seront privilégiées.
 - L'échange d'objets personnels et l'utilisation de matériels collectifs sera proscrit.
 - Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire.
 - En maternelle et en élémentaire une boîte individuelle sera donnée à chaque élève pour son matériel individuel.
 - Au préalable : les parents marquent les crayons des élèves de ses initiales.
- **Aménagement des espaces de sieste :**
 - Les élèves feront la sieste par petits groupes ne dépassant pas 15 élèves.
 - Les couchettes seront installées de façon à respecter la distanciation physique ainsi que les consignes sanitaires.
 - Penser à vêtir votre enfant de manière à ce qu'il puisse être autonome, et que chacun puisse ranger tout objet transitionnel (doudou, tétine...) **individuellement**.
 - Le drap ou le duvet sera remis le soir dans le cartable et reviendra pour le prochain jour d'accueil de l'enfant : il aura été nettoyé au préalable (à 60°)

- **Activités sportives :**
 - Les jeux de ballons et les jeux de contact sont proscrits.
 - L'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous est proscrite.
 - L'ensemble des jeux pouvant être manipulés à plusieurs doit être retiré.
- **Activités manuelles :**
 - Les échanges manuels de jouets, crayons, etc. doivent être évités.
 - L'utilisation de matériel individuel jetable (pot de peinture...) sera privilégiée.
 - Seul du matériel individuel et personnel doit être utilisé ; pas de prêt de matériel collectif de l'école.
- **Dispositions spécifiques « maternelle » - Activités manuelles :**
 - L'ensemble des jeux pouvant être manipulés à plusieurs dans les coins de symbolisation (poupées, dinettes, jeux de construction...) sera retiré.
 - Le jeu individuel donné à l'enfant sera mis de côté ensuite puis désinfecté le soir.
 - Des propositions avec du matériel jetable à usage unique seront faites aux enfants : éléments de la nature ...

RESTAURATION

Afin de limiter le brassage des élèves, tel que préconisé par le protocole sanitaire national, tous les élèves **devront RESTER déjeuner à l'école. Les élèves externes ne pourront plus l'être pour cette période. Aucune sortie de l'établissement ne pourra être effectuée la ou les journée(s) où l'enfant sera accueilli (sauf urgence sanitaire ou Rdv CMP, orthophoniste).**

- A compter de ce jeudi 14 mai, et dans un premier temps, chaque enfant aura son pique-nique individuel dans un petit sac isotherme avec bloc réfrigérant si la météo l'exige.
Il prendra son repas froid sur la cour ou dans les salles selon la météo, avec son groupe de référence et avec son accompagnateur.
- Pour les fratries, le repas ne sera pas pris en commun mais avec le groupe classe.
- L'utilisation de micro-ondes et réfrigérateurs collectifs est proscrite.
- Le lavage des mains sera organisé avant et après chaque repas.
- Pendant l'aide aux repas, les personnels porteront un masque.

NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LOCAUX ET MATERIELS

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Il est important de distinguer le nettoyage habituel du nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau des zones de contact manuel.

Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours :

Le protocole habituel de nettoyage suffit. Aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Il est seulement recommandé de bien aérer les locaux.

Si les lieux ont été fréquentés dans les 5 derniers jours :

Un nettoyage habituel et une désinfection doivent avoir lieu avant la rentrée des personnels et des élèves. Pour la désinfection, la plupart des désinfectants ménagers courants sont efficaces selon les autorités sanitaires s'ils respectent la norme de virucide NF EN 14476.

❖ **Nettoyage simple :**

Il s'agit du nettoyage selon les protocoles de maîtrise sanitaire habituels.

❖ **Nettoyage approfondi :**

- Nettoyage combiné (nettoyage + désinfection) avec utilisation d'un produit détergent-désinfectant conforme à la norme EN 14476.
- Nettoyage combiné une fois par jour : sols + tables + chaises
- Nettoyage plusieurs fois par jour :
 - Sanitaires (toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs...)
 - Points de contact (poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, rampes d'escalier, télécommandes, claviers, écrans, souris...)
 - Les personnels recevront une formation le lundi 11 mai.

Nous savons combien ce protocole est rigoureux et demandera à chacun une grande adaptabilité pour une mise en œuvre optimum. Chacun doit se sentir responsable pour qu'il fonctionne au mieux.

Un élève (CP à CM2) qui volontairement mettrait à mal ce règlement, ne serait plus accueilli sur cette période de déconfinement progressif.

Vous pouvez compter sur l'ensemble de l'équipe pour accompagner au mieux votre enfant dans ce retour à l'école en tenant compte de ces contraintes sanitaires.

Etabli à Parthenay le 7 mai 2020

Marie-Pierre Gilbert

Chef d'établissement.

